



Syndicat  
national de  
l'environnement

# Profession de foi

## COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE



**La Commission Consultative Paritaire (CCP) concerne uniquement les agents contractuels de l'agence. Elle traite des cas individuels.**

A la différence des autres instances, la loi de transformation publique a maintenu l'intégralité de ses compétences.

La CCP est le lieu privilégié pour discuter des carrières et de l'emploi des contractuels.

La CCP est consultée sur l'attribution des mois de bonification et les promotions.

La CCP traite des recours (refus d'autorisation de temps partiel, de télétravail...), des questions de mobilité interne, des licenciements, des demandes de révision du compte-rendu d'entretien professionnel, du ré-emploi après mobilité, et de toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle.

La CCP est obligatoirement saisie lorsqu'une procédure disciplinaire importante est engagée à l'encontre d'un agent ; elle joue alors le rôle de commission de discipline.

La CCP est un outil de régulation majeur, intervenant notamment pour éviter les abus de pouvoir et les injustices en matière de gestion individuelle des personnels.

## *Toujours engagé.e.s pour votre avenir*

Le Sne-FSU est le seul syndicat représentatif dans les 6 agences de l'eau, dans les 6 conseils d'administration et au niveau ministériel.

Fort de son expertise technique et juridique, il contribue au dialogue social par des propositions argumentées et par la diffusion de positions nationales stratégiques.

Ses actions sont coordonnées en inter-agences pour mieux défendre les agents et les agences.

Le Sne-FSU consulte et informe (HMI, Flash, lettres ouvertes) et fait des compte-rendus de toutes les réunions avec l'administration (instances locales et COSUI)

**Renouvelez-nous votre confiance !**

**Fièr.e.s de nos missions !**

**Elections du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 , votez Sne-FSU**

# Fort.e.s de nos compétences !

CCP

NOS PRIORITES

POUR 2023-2026



En siégeant à la CCP, vos représentant.e.s Sne-FSU auront à cœur de :

- ◇ faire respecter les textes (statut),
- ◇ garantir un traitement équitable des agents quelles que soient leurs catégories, leurs fonctions ou leurs directions,
- ◇ accompagner tous les agents qui le demanderont dans leurs démarches (demandes de télétravail, candidatures spontanées ou réorganisations imposées, entretiens individuels, recours...),
- ◇ n'exercer aucun clientélisme,
- ◇ garantir la confidentialité de tous les dossiers individuels,
- ◇ vous informer régulièrement (comptes rendus d'instances) et assurer un retour ciblé sur les cas individuels (promotions, avancements),
- ◇ faire reconnaître par la direction les cas de détresse professionnelle pour faire évoluer ces situations par des propositions individuelles satisfaisantes aussi bien pour l'agent que pour l'agence,
- ◇ être force de proposition,
- ◇ vérifier le respect des engagements de l'administration en matière d'absence de mobilité géographique forcée,
- ◇ privilégier les discussions amiables avant toute procédure contentieuse et garantir que l'agence de l'eau protège ses agents (Loi déontologie),
- ◇ mettre en place un suivi des situations individuelles difficiles en assurant le lien avec la formation spécialisée Hygiène et sécurité du CSA quand certaines peuvent entraîner un risque collectif,
- ◇ Former les membres de la CCP,
- ◇ Obtenir dès 2023 une présentation des outils internes de gestion des promotions par la DRH.

*Remettre de l'humain au cœur des décisions !*



Syndicat  
national de  
l'environnement  




Elections du 1<sup>er</sup> au 8 décembre 2022 , votez Sne-FSU